

ETUDE DU SOIR 2012/2013

ECOLE ELEMENTAIRE Roux Tenon Référent : Mme Ayach

Un service d'étude du soir est organisé à l'école élémentaire Roux Tenon de 16h30 à 18h00.
Cette étude est gérée par l'APOES, Association pour la Promotion des Etudes surveillées, et basée sur le volontariat des enseignants de l'école.
De 16h30 à environ 17h00, les enfants jouent et goûtent (prévoir un goûter), puis ils montent en classe pour faire leur travail sous la surveillance des enseignants.
Il ne s'agit pas de leçons particulières mais d'un accompagnement scolaire:
Les plus jeunes, CP et CE1 sont invités à lire, les plus grands devant faire preuve d'un peu plus d'autonomie.

CONTRAT DE L'ELEVE:

Après le goûter, je vais jeter les petits emballages et autres papiers à la poubelle.
Dans la cour, je joue gentiment et calmement. **Attention, la seule cour des grands est autorisée.**
Je ne suis pas dangereux pour moi-même ou pour mes camarades.
Je suis poli et je ne dis pas de "gros mots".
Je monte en classe en rang et en silence.
Dès mon arrivée en classe, je me mets au travail.
Si j'ai des difficultés, je demande des explications au maître ou à la maîtresse.
Lorsque j'ai terminé mon travail, je peux aller le faire corriger, puis je me trouve une occupation silencieuse (lecture, coloriage à prévoir)

Signature de l'élève:

TRES IMPORTANT

A 18h00, les enfants sortent (côté rue Georges Mandel).
Les parents de tous les élèves restant à l'étude doivent remplir également l'enveloppe **blanche** de la Mairie et cocher la case accueil prolongé le soir (18h00-18h45)* et nous la remettre le plus rapidement possible.
(* un retard est en effet toujours possible).
Attention : Sans cette fiche de la Mairie renseignée et signée, l'enfant ne sera pas accueilli à l'étude.
Pour des raisons de sécurité, les enfants ne pourront plus être récupérés entre 16h30 et 17h mais seulement à 17h (sortie côté étude).
Le règlement doit être effectué la première semaine de classe de chaque mois et signé dans la case "Parents". Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **A.P.O.E.S.** Précisez au dos du chèque la classe et le nom de l'enfant s'il est différent de celui du signataire.
En cas de retard répété de paiement, l'enfant ne sera plus accueilli à l'étude.

Pour le paiement de l'étude, prendre en compte le tableau de l'année dernière, dans l'attente de votre calcul de votre participation (à faire en Mairie), nous régulariserons ultérieurement. Le montant de la cotisation APOES est de **4,50€**